DEPARTEMENT DES YVELINES

LE TREMBLAY SUR MAULDRE

CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Dossier déposé le 26/02/2025	
Par :	Monsieur Antoine VISSE
Demeurant à :	52 rue de la Motte 78760 Jouars-Pontchartrain
Pour :	Clôture
Sur un terrain sis à :	2 Clos Du Temps Perdu AE47

référence dossier
N° DP 78623 25 Y0005

Projet : Construstion d'une clôture sur rues

Objet : **Retrait avant décision d'une demande de déclaration préalable**
Réf : **Votre courrier en date du 26/02/2025**

Monsieur,

Par lettre sus visée, vous me demandez de procéder à l'annulation de la demande de déclaration préalable décrite dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle, en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Fait à LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE, le 18 Mars 2025
P/o Le Maire Françoise CHANCEL
Catherine Dengyelle
Adjointe déléguée à l'Urbanisme.

MAIRIE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE * 78 (Yvelines) *

NOTA : Une copie sera transmise au service instructeur